

SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE
COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 28 JUIN 2022– 18h30 – CLUNY

Relevé de décisions :

2) Modification délégués :

Le Conseil syndical, à l'unanimité, prend acte des modifications de délégués pour les communes nommées.

3) Election du 4^e Vice-Président :

M. Jacques BORZYCKI ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 4^e Vice-Président en charge des dossiers économie circulaire / réduction des déchets / tri / suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

4) Emprunts :

Le Conseil syndical, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de la Caisse d'épargne pour l'emprunt de 190 000 € sur 5 ans relatif à l'achat d'une nouvelle BOM, aux conditions énumérées, décide, également, de retenir l'offre de la Caisse d'épargne pour l'emprunt de 240 000 € sur 8 ans pour l'achat de divers matériels de tri et de gestion des déchets, aux conditions énoncées et, enfin, autorise la Présidente à signer tous les documents s'y afférent.

5) Rapport annuel 2021 – Présentation matrice des coûts :

Le Conseil syndical, à l'unanimité, approuve le rapport annuel 2021 tel que présenté.

6) Tableau des effectifs 2022 :

Le Conseil syndical, à l'unanimité, adopte le tableau des effectifs 2022, tel que présenté.

Catherine PEGON accueille les participants et remercie les personnes présentes. Puis elle présente l'ordre du jour et explique que chacun des vice-présidents présentera certains points.

1) Approbation du compte-rendu du Conseil syndical du 29 mars 2022 :

Catherine PEGON propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 29 mars 2022. Sans aucune remarque, le Conseil syndical, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 29 mars 2022.

2) Modification délégués :

Catherine PEGON expose qu'il y a plusieurs modifications de délégués pour la Communauté de communes du Clunisois et la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier :

Suite à la demande de la commune de **Cortambert**, la Communauté de communes du Clunisois a modifié, par délibération du 09 mai 2022, les délégués au SIRTOM comme suit :

- Titulaires : Mmes Chantal BLAUDEZ et Pascale CHASSY
- Suppléant : Mr Clément OUTIN remplace Mme Sandrine RAVIER

Suite aux demandes des communes de Berzé-le-Châtel et Sailly, la Communauté de communes du Clunisois a modifié, par délibération du 13 juin 2022, les délégués au SIRTOM comme suit :

Sailly

- Titulaires : Mrs Patrick GIVRY et Serge MONCHANIN
- Suppléant : Mr Dominique GOURAUD

Berzé-le-Châtel

- Suppléant : Mr Christophe GUITTAT remplace Mme Eloïse BETHERY

Suite à la demande de la commune de **Bourgvilain**, la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier a modifié, par délibération du 02 juin 2022, les délégués au SIRTOM comme suit :

- Titulaires : Mrs Gilles LAMETAIRIE et Olivier LORNE
- Suppléant : Mr Bastien ROUX remplace Mr Bruno LACORNE.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé de la Présidente, prend acte des modifications de délégués pour les communes ci-dessus nommées.

3) Election du 4^e Vice-Président :

Catherine PEGON indique que suite à la démission de Mme Aline VUE, il est nécessaire de procéder à l'élection du 4^{ème} Vice-Président afin de suivre les dossiers économie circulaire / réduction des déchets / tri / suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

La Présidente fait un appel à candidature.

Sans autre candidature M. Jacques BORZYCKI se déclare candidat.

Après avoir procédé au vote à bulletins secrets, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants maximal : 62

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 62

A déduire les bulletins litigieux ou nuls : 0

A déduire les bulletins blancs : 0

Nombre de suffrage exprimé : 621001

Majorité absolue : 32

Résultats :

M. Jacques BORZYCKI a obtenu 58 voix pour, 0 contre et 4 abstentions.

M. Jacques BORZYCKI ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 4^e Vice-Président en charge des dossiers économie circulaire / réduction des déchets / tri / suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

4) Emprunts :

Catherine PEGON laisse la parole à Eric MARTIN pour présenter ce dossier. Il expose que 4 banques ont été consultées : Banque populaire, Banques des territoires, Caisse d'épargne et Crédit agricole

Il leur a été demandé 2 emprunts distincts dont les caractéristiques sont les suivantes :

i. Emprunt de 190 000 € pour l'achat d'une BOM avec les caractéristiques suivantes : taux fixe sur toute la durée ; durée d'emprunt : 5/6 ans ; remboursements à proposer selon trois modes : annuel, trimestriel et mensuel ; débloqué des fonds : 20 septembre 2022

ii. Emprunt d'un montant de 240 000 € pour l'acquisition de matériel divers de tri et de gestion des déchets (4 bennes de transport de déchets, bacs de collecte, colonnes d'apport volontaire, composteurs et un véhicule léger). Cet emprunt devra avoir les caractéristiques suivantes : • taux fixe sur toute la durée ; • durée d'emprunt : 7/8 ans ; • remboursements à proposer selon trois modes : annuel, trimestriel et mensuel ; • débloqué des fonds : 15 juillet 2022

La banque des territoires ne finançant des projets que sur des durées de 15 à 40 ans ne nous a, donc, pas adressé de proposition. La Banque populaire n'a envoyé aucune proposition.

Ci-dessous le récapitulatif des 2 propositions transmises :

Paramètres	Caisse d'épargne	Crédit agricole
Durée 5 ans	190 000 €	
Taux fixe	1,48 % (remb trim) 1,56 % (remb annuel)	1,71%
Remboursements		
Mensuel	X	3 306,22 €
Trimestriel	9 873,39 €	9 932,19 €
Semestriel	X	19 904,88 €
Annuel	39 796,75 €	39 971,43 €
Montant intérêts		
Mensuel	X	8 373,49 €
Trimestriel	7 467,80 €	8 643,82 €
Semestriel	X	9 048,84 €
Annuel	8 983,75 €	9 857,16 €
Frais dossiers	190 €	190 €

Observations	Remboursement anticipé partiel ou total possible : indemnité actuarielle	Remboursement anticipé possible : indemnité 2 mois d'intérêts + indemnité actuarielle
	Déblocage fonds jusqu'à 6 mois à dater émission contrat	
Durée 6 ans		
Taux fixe	1,63 % (remb trim) 1,69 % (remb annuel)	
Remboursements		
Trimestriel	8 326,21 €	
Annuel	33 565,90 €	
Montant intérêts		
Trimestriel	9 829,04 €	
Annuel	11 395,40 €	
Frais dossiers	190 €	
Observations	IDEM 5 ans	

Coût total du crédit

5 ans		
Mensuel		198 373,49 €
Trimestriel	197 467,80 €	198 643,82 €
Semestriel		199 048,84 €
Annuel	198 983,75 €	199 857,16 €
6 ans		
Mensuel		
Trimestriel	199 829,04 €	
Semestriel		
Annuel	201 395,40 €	

Paramètres	Caisse d'épargne	Crédit agricole
Durée 7 ans	240 000 €	
Taux fixe	1,75 % (remb trim) 1,76 % (remb annuel)	1,76%
Remboursements		
Mensuel	X	3 038,85 €
Trimestriel	9 125,86 €	9 129,09 €
Semestriel	X	18 295,76 €
Annuel	36 741,53 €	36 741,53 €
Montant intérêts		
Mensuel	X	15 263,22 €
Trimestriel	15 524,08 €	15 614,44 €
Semestriel	X	16 140,62 €
Annuel	17 190,71 €	17 190,71 €
Frais dossiers	240 €	0 €
Observations	Remboursement anticipé partiel ou total possible : indemnité actuarielle	Remboursement anticipé possible : indemnité 2 mois d'intérêts + indemnité actuarielle
	Déblocage fonds jusqu'à 6 mois à dater émission contrat	
Durée 8 ans		

Taux fixe	1,78 % (remb trim) 1,79 % (remb annuel)	
Remboursements		
Trimestriel	8 063,32 €	
Annuel	32 466,50 €	
Montant intérêts		
Trimestriel	18 026,24 €	
Annuel	19 732,00 €	
Frais dossiers	240 €	
Observations	IDEM 7 ans	

Coût total du crédit

7 ans		
Mensuel		255 263,22 €
Trimestriel	255 524,08 €	255 614,44 €
Semestriel		256 140,62 €
Annuel	257 190,71 €	257 190,71 €
8 ans		
Mensuel		
Trimestriel	258 026,24 €	
Semestriel		
Annuel	259 732,00 €	

Le Conseil syndical, à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé de la Présidente, décide de retenir l'offre de la Caisse d'épargne pour l'emprunt de 190 000 € sur 5 ans relatif à l'achat d'une nouvelle BOM, aux conditions suivantes :

- Objet : FINANCEMENT D'INVESTISSEMENT
- Montant du capital emprunté : 190 000 euros
- Durée d'amortissement : 60 mois
- Taux d'intérêt : 1.63 %
- Frais de dossier : 190,00 euros
- Périodicité retenue : trimestrielle
- Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle).

- décide, de retenir l'offre de la Caisse d'épargne pour l'emprunt de 240 000 € sur 8 ans pour l'achat de divers matériels de tri et de gestion des déchets, aux conditions suivantes :

- Objet : FINANCEMENT D'INVESTISSEMENT
- Montant du capital emprunté : 240 000 euros
- Durée d'amortissement : 96 mois
- Taux d'intérêt : 1.78 %
- Frais de dossier : 240,00 euros
- Périodicité retenue : trimestrielle
- Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle)

- autorise la Présidente à signer tous les documents s'y afférent.

5) Rapport annuel 2021 – Présentation matrice des coûts :

Catherine PEGON laisse la parole à Nathalie DUGUEY, directrice, pour présenter le rapport annuel 2021.

Elle rappelle que l'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) mentionne que :
« Le service public de prévention et de gestion des déchets fait l'objet d'une comptabilité analytique.

Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente, respectivement, au conseil municipal ou à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Le rapport rend compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national. Il présente notamment la performance du service en termes de quantités d'ordures ménagères résiduelles et sa chronique d'évolution dans le temps.

Le rapport présente les recettes et les dépenses du service public de gestion des déchets par flux de déchets et par étape technique.

Le rapport précise, le cas échéant, la performance énergétique des installations au regard de la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil, du 19 novembre 2008, relative aux déchets et abrogeant certaines directives.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article [L. 1411-13](#) et sur le site internet de la collectivité ou, à défaut, du syndicat de collecte.

Un décret précise les conditions d'application du présent article. Il fixe notamment les indicateurs techniques et financiers, fondés sur la comptabilité analytique dont fait l'objet le service public de prévention et de gestion des déchets, devant figurer dans le rapport. ». Ces indicateurs sont énumérés à l'annexe XIII du CGCT.

Ce sont ces éléments très formalisés qui sont repris dans le Rapport annuel 2021.

Ce rapport assure le rôle de transparence vis-à-vis des usagers et l'information sur le service de gestion des déchets ménagers : coûts, événements marquants, évolution du service, éléments de prévention des déchets, résultats comparatifs.

Il est transmis dans son intégralité à l'ensemble des délégués, et doit être soumis au vote du Conseil syndical. Il devra être présenté aux conseils communautaires et conseils municipaux.

Catherine PEGON demande s'il y a des questions.

M. EBERHART demande ce que l'on trouve en refus de tri dans les emballages.

Nathalie DUGUEY explique qu'il y a tout un tas d'objet en plastique qui n'ont rien à y faire (ballon, cintres, etc...).

Les refus de tri ne baissent pas et coûtent cher à la collectivité : entre les objets de différentes matières qui sont imbriqués et les sacs noirs retrouvés dans les containers.

Mme DARNAND dit qu'il faut tasser un maximum dans les bacs jaunes pour que ça tienne 15 jours, leur contenance est insuffisante.

Catherine PEGON explique qu'il faut plier ou écraser un maximum les contenants sans imbriquer les différentes matières car ce sont des trieurs optiques qui trient sur les chaînes et que ça part automatiquement en refus de tri.

Mme BAILLY demande si on peut empiler les pots de yaourt.

Catherine PEGON répond qu'il est préférable de ne pas le faire même si c'est la même matière, aujourd'hui ça passe en refus de tri. A noter, qu'il faut bien séparer l'opercule du pot.

Eric MARTIN rappelle que dans les bacs jaunes il est possible de mettre les cartons pliés de la taille d'un carton de 6 bouteilles de vin. On ne met pas les cartons bruns dans les bacs ni dans les colonnes papier.

Catherine PEGON dit que le territoire du SIRTOM est doté de 5 déchèteries et que le SIRTOM a signé des conventions avec d'autres communes qui possèdent une déchèterie où les habitants peuvent se rendre donc tout est fait pour que chacun puisse trier ou valoriser au mieux.

Mme FUMET explique qu'elle a été mandatée par le SYTRIVAL pour communiquer sur les extensions de consignes de tri et que le mémo remis aux foyers était très bien fait. Il y aurait eu quelques petits loupés dans la distribution par la Poste.

Nathalie DUGUEY explique que l'information a été remontée auprès du SYTRIVAL et qu'il devait renvoyer cette information par un autre biais.

M. AUGOYARD demande pourquoi on ne refuse pas tout simplement les cartons dans les bacs jaunes car certaines personnes les découpent en morceaux pour les mettre dedans ce qui contribue au remplissage des bacs jaunes.

Catherine PEGON répète que normalement les cartons bruns vont en déchèterie. Les cartonnettes ne sont pas fabriquées dans la même matière et vont dans les bacs jaunes. Il sera, peut-être, nécessaire de communiquer là-dessus dans le prochain ECO SIRTOM.

Mme PAMART demande à ce que soient remis sur les bacs jaunes des autocollants avec les nouvelles consignes de tri.

M. MATHONNIERE pense qu'il serait bien lors de réunions publiques de lister les principales « bêtises » des habitants.

Mme MORENO demande si avec ces nouvelles consignes de tri on peut imaginer des collectes plus fréquentes des bacs jaunes.

Catherine PEGON dit que l'objectif n'est pas d'augmenter les passages mais de changer les méthodes de consommation pour faire baisser les tonnages. C'est possible pour tout le monde : j'ai l'exemple d'une famille de 4 personnes dont 2 enfants avec une collecte en porte à porte, tous les 15 jours le bac est plein mais ne déborde pas. Donc chacun doit pouvoir y arriver en y mettant du sien.

Thierry DEMAIZIERE dit qu'il n'est pas question de passer toutes les semaines, le SIRTOM est dans une logique de contenir l'augmentation des coûts. Quand le bac est plein, il faut, peut-être, voir avec le voisin s'il est possible compléter le sien ou laisser tout simplement certains emballages dans les grandes surfaces.

Mme MORENO explique que c'est plus facile en collecte individuelle qu'en collecte en point de regroupement.

Catherine PEGON répond qu'il n'est pas prévu d'augmenter les fréquences de collectes des emballages. Un recensement des difficultés permettra de lister les endroits où il sera nécessaire de rajouter des bacs jaunes ou bien de remplacer les couvercles des bacs gris par des couvercles jaunes avec de nouvelles ouvertures qui faciliteront le dépôt des petits emballages pour les bacs de regroupement. Le but est de diminuer les emballages et de mettre en place des moyens pour que les biodéchets disparaissent des poubelles grises.

Ce sont 2 personnes du bureau d'études ELCIMAÏ Environnement, missionnées par l'ADEME pour la validation de la matrice des coûts, qui présentent l'intérêt et les objectifs de la matrice des coûts.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé de la Présidente approuve le rapport déchets annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Sans question, le point suivant est abordé.

6) Tableau des effectifs 2022 :

Catherine PEGON présente le tableau des effectifs 2022. Elle précise qu'il sera nécessaire de prévoir un poste de maître composteur pour seconder Charline AMOROS avec le développement du tri à la source des biodéchets obligatoire pour les particuliers au 1^{er} janvier 2024.

GRADES OU EMPLOIS	Effectifs budgétaires antérieurs	Effectifs budgétaires nouveaux	Modification des effectifs	Effectifs pourvus	Dont temps partiel
AGENTS TITULAIRES SECTEUR TECHNIQUE	22			22	0
Agent de Maîtrise principal	2			2	
Agent de Maîtrise	2			2	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	4			4	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	5		+1	6	
Adjoint technique	9		-1	8	
SERVICE ADMINISTRATIF	4		0	4	1
Ingénieur Principal	1			1	
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	1			1	
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	1			1	
Rédacteur	0			0	1
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	1			1	
TOTAL	26		0	26	1
AGENT NON TITULAIRE					
Contrat à Durée Déterminée	1		0	1	
	0		0	0	
TOTAL	1		0	1	1

Au 01/05/2022 :

- Avancement de grade d'un Adjoint Technique au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, dans le cadre de l'avancement classique de la carrière avec l'ancienneté.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé de la Présidente, adopte le tableau des effectifs 2022, tel que présenté.

7) Marché carburant :

Catherine PEGON laisse la parole à Nathalie DUGUEY, directrice, pour présenter ce sujet.

Nathalie DUGUEY explique que le Carrefour Market, voisin du siège du SIRTOM, a dû interrompre les livraisons régulières de gas-oil qu'il assurait jusqu'à présent ; en effet les dispositions réglementaires se rapportant aux stations-service lui permettent la fourniture de carburants exclusivement à des consommateurs finaux sans capacité de stockage. Par ailleurs, compte-tenu d'une part des montants annuels, d'autre part de l'évolution des tarifs il est nécessaire de lancer un marché.

Afin de contribuer à la transition énergétique, et dans le cadre de la stratégie du SIRTOM, développée depuis de nombreuses années par le SIRTOM, il est proposé de prévoir, également, l'approvisionnement en carburant renouvelable : le B100 produit à partir de tourteaux de colza issus de l'alimentation animale. La prochaine benne d'ordures ménagères, en cours d'acquisition, sera configurée pour pouvoir utiliser directement ce carburant. Pour certaines bennes du parc existant, un nettoyage du réservoir sera nécessaire après plusieurs années d'utilisation exclusive de gas-oil, mais leur moteur est compatible.

La consommation annuelle de gas-oil est de 120 000 litres.

Enfin les camions et les BOM utilisent de l'AD Blue pour une quantité annuelle de 7 000 litres.

Le marché comporterait ainsi 3 lots :

- Lot n°1 : gas-oil ;
- Lot n°2 : solution aqueuse d'urée additivée ;
- Lot n°3 : carburant B100.

Forme du marché :

Il est proposé de lancer ce marché sous forme d'accord-cadre, sans minimum ni maximum, en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-12 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à la conclusion de marchés subséquents qui remettront en concurrence les prestataires titulaires de l'accord-cadre et de déterminer celui qui fournira le service à chaque commande.

Durée de l'accord-cadre :

Il est proposé la passation d'un accord-cadre pour une durée de 4 ans.

Jugement des offres :

Sur ce point, les démarches de collecte d'informations (sourcing) auprès des entreprises susceptibles de répondre au lot n°3 sont en cours et il est prématuré de définir la totalité des critères.

Concernant les lots n°1 et n°2 (gas-oil et ADBLue), il est proposé que :

- le prix soit le critère principal avec une pondération de 60 %,
- la valeur technique comprenant les moyens humains et techniques, les aspects sécurité/qualité/environnement compte pour 30 %,
- le délai de livraison d'urgence pour 10 %.

L'élaboration du marché est en cours et les éléments définitifs seront présentés lors d'un prochain Conseil syndical.

8) Informations diverses :

• *Projet de centre de tri SYTRAIIVAL / SMET 71*

Catherine PEGON prend la parole et explique que les capacités réduites des centres de tri de la région lyonnaise et la présence du SYTRAIIVAL en région Bourgogne via le SIRTOM de la Vallée de la Grosne ont amené le SYTRAIIVAL à se rapprocher du SMET 71 qui porte un projet de construction d'un nouveau centre de tri, adapté aux extensions, sur le site de Torcy où l'installation existante est obsolète et inadaptée aux extensions de consignes de tri.

Le SYTRAIIVAL a financé une étude complémentaire pour estimer l'impact des tonnages supplémentaires, apportés par ses adhérents concernés, sur le coût du tri dans cette nouvelle unité. Au vu des éléments le Bureau, puis le Comité syndical du SYTRAIIVAL ont validé l'engagement pour 5 000 tonnes par an, provenant du secteur bourguignon, avec une péréquation des transports. Cela concerne le SIRTOM, ainsi que le SMIDOM de la Veyre et une partie de MBA.

Cet accord se concrétise par la création d'un groupement de commande entre le SYTRAIIVAL et le SMET 71.

Le SIRTOM disposant d'un quai de transfert à Cluny, une étude des coûts des transferts/transports des différentes solutions est en cours.

Sans question, il est passé au point suivant.

- **Test de collecte en C0.5**

Thierry DEMAIZIERE prend la parole et dit que suite à la mise en œuvre des extensions des consignes de tri (ECT) et dans la perspective du déploiement du tri à la source des biodéchets, un test de réduction de la fréquence de collecte des ordures ménagères a été programmé à compter de la mi-juin pour une (T13) des 14 tournées pendant 4 mois de juin à fin septembre.

L'objectif est de vérifier, sur une première « tournée test », la faisabilité, de détecter d'éventuels points à traiter et non encore identifiés pour la bonne mise en œuvre de la collecte des ordures ménagères 1 fois tous les quinze jours (C0.5). Au plan réglementaire, le passage en C0.5 est possible sur la majorité du territoire du SIRTOM à l'exception des zones agglomérées (même commune ou pas) de 2 000 habitants ou plus.

Il ajoute, que si l'expérience est concluante, le C 0.5 se poursuivra sur la tournée test ; puis une réflexion pour la refonte de l'ensemble des tournées du territoire du SIRTOM sera menée.

La mise en œuvre généralisée demandera, au-delà des éléments techniques (refonte complète des tournées, baisse des tonnages, adaptation des conteneurs pour certains points de regroupement spécifiques, ...), la prise en compte de l'ensemble des aspects d'organisation du SIRTOM (missions des agents de collecte et chauffeurs, impacts sur les autres services, ...) et également le volet humain qui est primordial dans toute démarche de changement.

A terme, le passage en C 0.5 est en cohérence totale avec la stratégie développée par le SIRTOM depuis de nombreuses années : prévention et réduction des déchets, réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), optimisation des coûts de gestion des déchets

Il laisse la parole à Laurent LACORNE, responsable des collectes, qui fait un point sur la première collecte en C 0.5 de la tournée (T13). Aux ¾ de la tournée, il a été nécessaire de revenir au quai de transfert à CLUNY pour vider le camion qui était plein avant de repartir terminer la tournée. Le constat est qu'il y a encore beaucoup trop de choses dans les bacs gris qui n'ont rien à y faire.

Catherine PEGON dit qu'il est bien trop tôt pour faire une analyse.

Nathalie DUGUEY a pu constater sur le terrain que les bacs ne débordaient pas mais qu'ils étaient remplis à 100 % de leur capacité.

Catherine PEGON dit qu'il faudra, peut-être, revoir la capacité des bacs pour tenir 15 jours et, aussi, étudier la réorganisation des tournées. Des pistes sont à étudier, départ à 5 h au lieu de 5 h 30, inverser les camions, etc... Un point sera fait régulièrement.

Thierry DEMAIZIERE répète qu'il ne doit y avoir plus grand-chose dans les poubelles d'ordures ménagères si on suit bien les directives mais il y a encore du travail.

Catherine PEGON dit que le SIRTOM est là pour communiquer auprès des communes, des personnes sont disponibles pour participer à des réunions publiques et qu'il est important de développer la communication auprès des habitants.

M. DURIEZ estime qu'une tournée tous les 15 jours c'est très bien pour les économies mais d'un point de vue sanitaire et avec tous les nuisibles que ça génère c'est moins bien.

Catherine PEGON répond que s'il n'y a plus de biodéchets dans les bacs, il n'y a plus de mauvaises odeurs. Nos équipes sont aussi impactées par les nuisibles (guêpes, rats, ...).

- **SAMESEC**

Catherine PEGON explique qu'une réunion s'est tenue l'après-midi même pour le devenir de la SAMESEC. Une réunion, fin avril, a déjà permis d'évoquer quelques perspectives. Il apparaît, en cette période de crise énergétique, important que le SIRTOM conserve son implication au sein de cette structure, même si à ce jour il n'y a pas encore de projet à un stade pré-opérationnel. Le SIRTOM devra se prononcer prochainement sur la poursuite de son implication.

Point d'avancement tri à la source des biodéchets Catherine PEGON explique que suite au Comité de pilotage qui a eu lieu en mars dernier l'ensemble des éléments de l'étude et le récapitulatif du programme des 3 années de mise en œuvre ont été remaniés pour transmission à l'ADEME pour validation. Parallèlement, un planning pluriannuel et un planning annuel sont en cours d'élaboration. La distribution des composteurs se poursuit à la mesure des approvisionnements.

La Présidente rappelle qu'il n'est pas question de mettre des camions sur la route pour collecter les biodéchets mais développer le tri à la source par le compostage individuel et en placette. Le SIRTOM est en attente d'une aide de l'ADEME pour la mise en œuvre du projet (fourniture de composteurs collectifs et soutien d'un poste de maître composteur pour seconder Charline AMOROS) ; la Région quant à elle annonce une aide de 58 000 €.

Thierry DEMAIZIERE rappelle que les gros producteurs (+ de 5 tonnes) doivent faire le nécessaire pour le traitement à la source de leurs biodéchets au 1^{er} janvier 2023.

La parole est donnée à Charline AMOROS, chargée de mission valorisation organique, pour présenter les résultats de l'enquête sur la gestion domestique des matières organiques qui a été faite au cours du 1^{er} trimestre 2022.

Catherine PEGON demande s'il y a des questions.

M. AUGOYARD s'inquiète du fait que la déchèterie de TRAMAYES refuserait les déchets de tonte à partir de l'année prochaine, c'est problématique, que va-t-on en faire ?

Catherine PEGON que le SYTRAIIVAL a entamé une réflexion dont Michel MAYA informera lors d'un prochain Conseil.

Charline AMOROS explique qu'il y a des alternatives au dépôt des déchets de tonte en déchetterie. Il est possible de pailler le jardin avec la tonte après l'avoir laissée sécher. Si on la laisse en tas, ça chauffe et produit du gaz et ça sent mauvais. On peut, aussi, en proposer aux voisins si cela les intéresse.

M. MATHONNIERE dit fournir ses voisins en tonte.

M. THOMASSON explique que l'interdiction pourrait se faire sur une année ; il faudrait au préalable sensibiliser les habitants. Peut-être que l'école « Institut de TRAMAYES », qui va voir le jour en septembre, pourra nous aider. Il indique que les robots tondeuses électriques sont une belle alternative à la tonte à ramasser.

Catherine PEGON explique qu'aucune décision n'a été prise par le Comité syndical du SYTRAIIVAL et que les déchets de tonte et déchets verts accueillis en déchèteries du SIRTOM sont broyés pour être utilisés en sous-couche animale, une convention est passée avec certains agriculteurs du territoire.

M. THOMASSON revient sur les biodéchets dans les poubelles grises. Il explique que la commune de TRAMAYES possède la Terra box de Biotech environnement (invention française) qui détruit en 10 h 95 % des restes alimentaires des gros producteurs. Il en ressort une poudre orange, sèche en une journée, qui sert d'engrais pour le jardinage. Ce peut être intéressant pour les grosses structures comme les écoles, les hôpitaux ou maisons de retraite.

Charline AMOROS précise que l'ADEME mène, actuellement, une étude comparative des substrats en sortie des différents matériels présents sur le marché ; en effet certains équipements présentés comme novateurs ne répondent pas au besoin et qui ne sont pas considérés comme une solution fiable de tri à la source des biodéchets.

M. TROCHARD témoigne qu'à la communauté de TAIZE un test est en cours avec un digesteur électromécanique pour gérer tous les biodéchets, pour le moment le fonctionnement est aléatoire. Ce matériel broie et produit du compost en quelques semaines.

M. CAGNIN fait part d'une réunion d'information organisée par le SYTRAIIVAL et CITEO auquel il a pris part : « faut-il jeter le recyclage ? » et en présente une synthèse. L'essentiel du message est que le tri est performant et en constante amélioration et qu'il faut privilégier le bac jaune pour tout emballage ce qui permet de développer de nouvelles filières de valorisation et recyclage.

Mme BAILLY veut éclaircir le problème des colonnes de verre et de journaux pleines.

Catherine PEGON explique que le marché est passé par le SYTRAIIVAL, avec la société SERFIM, qui a repris au 1^{er} avril 2022. Le prestataire qui intervenait sur notre territoire jusqu'au 31 mars 2022 avait pris du retard sur la collecte des PAV suite à des problèmes de recrutement de chauffeur et la nouvelle société a dû faire face, dès le démarrage, à un surcroît de travail et n'a peut-être pas pris les mesures nécessaires ce qui a entraîné des retards de collectes.

Il ne faut pas hésiter à faire remonter les informations auprès du SIRTOM pour que nous puissions relayer au SYTRAIIVAL. Si des communes constatent que des colonnes sont éventrées car trop remplies, il est important de faire des photos et de les envoyer au SIRTOM pour que nous les fassions suivre au SYTRAIIVAL. Nous entendons bien faire le nécessaire pour que ces dégradations soient prises en charge par le prestataire de service.

Thierry DEMAIZIERE insiste sur le fait que cette société a une obligation de moyens et que le SYTRAIIVAL pourra appliquer des pénalités de retard.

La séance est levée à 21 h 15.

Catherine PEGON, à l'élaboration de ce compte-rendu, souhaite rendre hommage à Jean-Marc Morin, Maire de Montmelard et Président de la Communauté de commune de Saint Cyr Mère Boëtier, qui a également œuvré au sein du SIRTOM en tant que délégué, puis membre du Bureau et enfin Vice-Président.